



Séance d'information du 23 mai 2019

Accord paritaire genevois dans les métiers du bâtiment

Systeme de soutien en entreprise et de
réinsertion professionnelle pour les métiers du bâtiment



Séance d'information du 23 mai 2019

1. Contexte
2. Objectifs
3. Partenaires
4. Instruments
5. Avantages
6. Rôles et responsabilités
7. Conclusion

Séance d'information du 23 mai 2019

1. Contexte

Constat :

Charges de l'invalidité sur LPP en augmentation, moyens à disposition en baisse : financièrement pas viable !

Opportunité :

entrée en vigueur en 2008 de la 5^{ème} LAI qui prévoit des mesures favorisant la réinsertion professionnelle par le biais de la détection et l'intervention précoce.

Séance d'information du 23 mai 2019

2. Objectifs

Déceler les situations d'incapacité de travail durable et potentiellement invalidantes des ouvriers du bâtiment encore en activité et sous contrat de travail ;

Intervenir rapidement et de manière concertée afin de favoriser le maintien en emploi, cas échéant poste adapté ;

Favoriser une prise en charge rapide et efficace permettant le meilleur suivi des situations (prise de décision rapide, aspects financier, etc.).

Séance d'information du 23 mai 2019

3. Partenaires

- Assureurs privés (perte de gain maladie) ;
- SUVA ;
- Assurance invalidité ;
- Syndicats ;
- Associations patronales.



Helsana



Séance d'information du 23 mai 2019

4. Instruments

- **Cellule d'analyse tripartite :**
 - ✓ analyser mensuellement les situations présentées et suivies dans le cadre de l'Accord ;
 - ✓ prise de position rapide et concertée dans le but de favoriser la réadaptation professionnelle ;
 - ✓ garantir aux personnes assurées un soutien pertinent et continu sur le plan de l'instruction du cas, de la réadaptation professionnelle ainsi que du versement des indemnités journalières.

Séance d'information du 23 mai 2019

4. Instruments (suite)

- **Financement ad hoc** : participations : assureurs privés / SUVA CHF 10'000.-, fonds paritaire CHF 2'500.- (budget AI CHF 5'000.-) ;
- Développement de **mesures spécifiques** pour les ouvriers du bâtiment.

Séance d'information du 23 mai 2019

5. Avantages

- **Assureurs privés et SUVA** : déceler et annoncer rapidement les cas pour une prise de relais de l'AI :
- **Patronat** : soutien financier de l'AI pour favoriser maintien en poste et réinsertion professionnelle ;
- **Syndicats** : intervention et soutien actif de la personne dans la gestion courante de sa situation ;
- **Assurance-invalidité** : exploiter au mieux les instruments de la 5^{ème} LAI.

Séance d'information du 23 mai 2019

6. Rôles et responsabilités

- **Assureurs privés et SUVA** : annoncer à la cellule les cas potentiellement concernés et continuer le versement des indemnités journalières favorisant la mise en place rapide d'un projet professionnel ;
- **Patronat-employeur** : participer au processus de réinsertion en favorisant le maintien en emploi ;
- **Syndicats** : défendre un partenariat social responsable et cohérent ;

Séance d'information du 23 mai 2019

6. Rôles et responsabilités (suites)

- **Assurance-invalidité** : mettre en œuvre les décisions, assurer un suivi rapide et professionnel du processus, soutenir assurés et employeurs.

Séance d'information du 23 mai 2019

7. Conclusion

Les partenaires assument **pleinement leurs rôles et responsabilités** en collaborant **pour favoriser la réinsertion professionnelle et le meilleur suivi des personnes concernées.**

Par le biais du travail, les personnes retrouvent une capacité de gain, leurs compétences sont valorisées, elles conservent leur identité et dignité.



Séance d'information du 23 mai 2019

Questions ?